

VILLE DU HAVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600922-20250401-DB250415-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

DB 25.04.15

RESSOURCES ET
MOYENS

ADOPTION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF POUR
L'EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 17 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Zola sous la présidence de Mme Florence THIBAudeau-RAINOT, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mmes Laurence BESANCENOT, Nathalie NAIL, Katy VITERISI, Anne-Virginie LECOURTOIS, Administratrices, MM. Philippe TOUILIN, Philippe PAUMELLE, Madjid NASSAH, Administrateurs.

Etaient absents et excusés :

MM. Edouard PHILIPPE, Président, Gilbert BELLET, Administrateur, Mmes Oumou NIANG-FOUQUET, Laurence VASSE HERRENSCHMIDT, Stéphanie AUDEBERT, Laurence PREVOST, Administratrices.

Mme PREVOST a donné pouvoir à Mme THIBAudeau-RAINOT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (budgets et comptes),

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU les articles L123.8 et R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU la délibération 07.12.28 du 13 décembre 2007 relative à la fusion des budgets principal et RPA en un seul budget en comptabilité M14,

Membres en exercice : 14
Membres présents : 8

VU la délibération 16.10.22 du 14 octobre 2016 relative au passage à l'instruction budgétaire et comptable M14 du budget annexe CLIC (25),

VU la délibération 17.10.30 du 6 octobre 2017 relative à la création du budget annexe résidences autonomie en comptabilité M14,

VU la délibération 18.10.23 du 5 octobre 2018 relative au passage à l'instruction budgétaire et comptable M22 des budgets annexes résidences autonomie (01) et CLIC (25),

VU le compte de gestion 2024 présenté par Madame la Comptable publique.

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **d'arrêter et de voter** le Compte Administratif de l'exercice 2024, présenté par le Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- du Budget annexe Résidences autonomie (01)
- du Budget annexe CLIC (25)

La délibération est adoptée :

- Pour : 8
- Abstention : 1.



Florence THIBAudeau-RAINOT
Adjoint au Maire
Vice-Présidente du C.C.A.S.